

AFFAIRE N°13.

OBJET - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLES DE CHAMP FLEURI.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un nouveau concours d'Architectes lancé par le Département, pour la conception d'une salle de spectacles de 800 places au Butor vient de se dérouler.

Il avait pour but d'obtenir un projet compatible avec les possibilités financières pré-définies. Le coût réel final de l'opération s'élève à 27 000 000 F. La participation de l'Etat sera d'un montant de 8 000 000. La participation de la Commune resterait fixée à 50% du montant non couvert par la subvention de l'Etat soit 9 500 000 F. La participation du Département serait identique. Cette clé de répartition est conforme à celle que vous aviez adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 1980.

Par ailleurs, le prêt total nécessaire pour la participation à la charge de la Commune et du Département serait souscrit au nom du Département, la Commune remboursant chaque année la moitié de l'annuité correspondante. La convention financière qui en résulte serait soumise à l'accord du Conseil Municipal et à celui de l'Assemblée Départementale.

Je vous demande donc votre accord quant à la participation financière de la Commune au projet de construction de la salle de spectacles de Champ Fleuri, dont le début des travaux est envisagé avant la fin de cette année.

X

X

X

LE MAIRE : Vous savez que le financement de ce projet a été renvoyé et qu'il a été estimé ces derniers temps à 65 000 000 Frs. Le nouveau Conseil Général a pris ce problème en mains et a essayé de trouver une solution qui permettrait de rester dans des normes acceptables tout en ayant l'accord des Ministères. Ce projet a fait l'objet de plusieurs missions en métropole et à la Réunion et en définitive nous avons pu en quatre mois obtenir un accord avec le Ministère des Affaires Culturelles.

.../...

LE MAIRE : deux rapports ont été établis :

- un pour la grande salle de spectacles de Champ-Fleuri
- l'autre pour la petite salle d'animation théâtrale au Grand Marché, à des prix qui restaient compatibles avec le but poursuivi. Auparavant, l'Etat accordait un montant fixe en ce qui concerne la grande salle et le reliquat était pris en charge à 50 % par le Département et la Commune.

En ce qui concerne la petite salle d'animation du Grand Marché, l'Etat intervient cette fois pour 50 % et la Commune et le Département pour 25 %.

M. MAINGARD - Le début des travaux étant envisagé avant la fin de cette année, quand seront-ils terminés ?

M. FOURNEL : Il est prévu un délai de 16 mois hors congés. Etant donné que les travaux s'étaleront sur 2 ans, cela fera 18 mois.

LE MAIRE : Pour le Grand Marché c'est le Département qui est le maître d'ouvrage. Nous apportons toujours un fonds de concours.

M. MAINGARD : Et pour le Grand Marché quelle est la date de début des travaux et celle de leur finition ?

LE MAIRE : Nous attendons le décret du Ministère des Affaires Culturelles et ils seront alors lancés immédiatement c'est-à-dire dans les jours qui viennent.

M. Gilbert GERARD : On globalise donc les deux dossiers ?

LE MAIRE : C'est pour faciliter les choses que je les globalise mais il n'en est pas ainsi sur le terrain. Chacun de ces deux rapports sera mis aux voix séparément.

M. MAINGARD : Que ce soit pour la première affaire ou pour l'autre, je pense qu'on ne peut qu'en être d'accord car cela fait des années qu'on demande des salles de spectacles à Saint-Denis, ceci afin d'éviter de se déplacer jusqu'à Saint-Gilles, au Tampon ou ailleurs pour assister à des spectacles. Je pense que ces projets peuvent se faire en même temps et dans des délais les plus rapides possibles.

LE MAIRE : Malgré tout, d'autres salles de décentralisation sont déjà prévues, en particulier à Saint-André et à Saint-Pierre.

M. MAINGARD : Pour Saint-Denis c'est tout de même impératif.

M. Gilbert GERARD : Je voudrais rappeler que le nombre de places de spectacles (théâtre, cinéma,...) représente environ 9 500 à Saint-Denis et avec la salle de 800 places qui est en réalité de 1 000, nous aurons au total 10 500 places.

Il y a quelques mois de cela, un journaliste avait dit "lorsqu'on parle de culture à la Réunion, je sors mon chéquier". J'avais considéré sa remarque comme une boutade mais je m'aperçois malheureusement que c'est

la vérité.

M. Gilbert GERARD : Au départ, en ce qui concerne la salle de spectacles de Champ-Fleuri, il était prévu une enveloppe de 20 000 000 Frs.

Lors d'une réunion où je représentais la Commune de Saint-Denis, nous avons discuté sur la salle de spectacles de Champ-Fleuri et j'ai assisté à la plus belle mascarade. Quatre dossiers ont été présentés, dont deux qui étaient largement au-dessus de ces vingt millions; le troisième se chiffrait à 19,5 millions mais ne prévoyait pas la climatisation, et le quatrième dossier proposait vingt millions. Mais c'était une estimation août 1982 alors que dans le cahier des charges il était précisé septembre 1982.

On avait fait la remarque que les prix avaient été bloqués mais logiquement ça ne correspondait pas exactement au règlement. Donc cet appel d'offres a été déclaré infructueux, ce que les offreurs ont accepté. Il y avait me semble-t-il deux attitudes raisonnables : soit on renvoyait tout le monde à leur étude, soit on fixait un nouveau montant et tout le monde participait sur cette nouvelle base. Au lieu de cela, on a décidé de passer un marché de gré à gré et ce serait normalement avec celui le moins disant (montant de l'offre de l'ordre de 24 millions). Or, on s'est adressé au plus disant. Je m'aperçois donc que ce soir on ne parle plus de 24 millions mais de 27 millions. On peut se demander quand tout cela va s'arrêter ! Pourquoi entre le moment où l'on a voté 24 millions et ce soir il y a 27 millions ? Est-ce que c'est normal ?

Parmi les concurrents, je constate que le Cabinet Hebrard-Abadie intervient et qu'il n'a pas été retenu. Or, dans le dossier il y a un versement de dix millions au Cabinet Hebrard-Abadie. A quel moment il y a eu un appel d'offres, un concours pour ce théâtre de 300 places ? Est-ce que cela a fait l'objet d'un concours, je ne sais pas ! Est-ce que c'est pour remercier Monsieur Abadie de n'avoir pas contesté au moment du marché de gré à gré ? En tous cas, il me semble que lorsqu'on avait proposé le plan de restructuration du Grand Marché et qu'on avait conclu le contrat avec Monsieur Apavou, il était prévu une salle de spectacles de 300 places. Alors par rapport au contrat avec Monsieur Apavou que signifie ce marché de dix millions ?

LE MAIRE : Quelqu'un a posé la même question au Conseil Général et il a été répondu que la question du marché de gré à gré est absolument légale. Ce n'est pas une mesure exceptionnelle. A partir du moment où un marché est infructueux on peut passer un marché de gré à gré c'est-à-dire qu'on consulte les deux entreprises qui remplissent davantage les conditions. C'est prévu par les textes.

M. Gilbert GERARD : Vous ne pouvez pas dire après qu'il y a deux entreprises qui donnent le maximum de garanties alors qu'elles ont dépassé la barre et qu'il y a une seule entreprise qui a effleuré la barre. C'est la raison pour laquelle on demandait aux entreprises au-dessous de 24 millions de remonter leurs prestations à 24 millions et on discute à nouveau. Mais vous ne pouvez pas comparer un dossier de 24 millions avec un dossier de 20 millions.

LE MAIRE : Tous ces prix ont été réajustés. Je vous rapporte ce qu'on m'a dit et vous précisez que je n'étais pas présent à cette réunion.

M. Gilbert GERARD : On a trompé le Conseil Général. Lors de cette réunion j'ai demandé que cela figure au procès-verbal.

LE MAIRE : Vous ne donnez pas toutes les conditions. Il était prévu une enveloppe de 20 millions plus un programme. Or, ceux qui n'ont pas été retenus c'est parce qu'ils n'avaient pas fait de programme. Je suis formel; cela a été bien dit au Conseil Général. Les deux entreprises qui ont été éliminées sont celles qui n'ont pas respecté le programme et le marché de gré à gré a été accordé à ceux qui l'ont respecté.

M. Gilbert GERARD : Effectivement, le programme n'était pas respecté mais une entreprise avait proposé un marché à 19,5 millions. Cependant, comme elle n'avait pas prévu la climatisation, elle a été éliminée.

L'autre entreprise qui proposait vingt millions a respecté le programme mais on a estimé que l'acoustique ne présentait pas le maximum de garanties et son dossier a été rejeté parce qu'il était chiffré août 1982 alors que nous étions en septembre 1982.

LE MAIRE : Personne d'entre nous n'était à cette séance. On ne peut que vous croire sur parole mais en tous cas je peux vous affirmer que tout ce qui a été dit au Conseil Général n'est pas ce que vous rapportez là.

M. Gilbert GERARD : Je ne sais pas qui a fait le rapport mais...

LE MAIRE : C'est quand même ceux qui ont participé. Monsieur Marcel HOARAU a présidé cette commission et il a approuvé ce marché de gré, donc je ne sais pas qui ment.
à gré

M. Gilbert GERARD : non, c'était Monsieur VIRAPOULLE qui présidait.

LE MAIRE : Je ne sais pas; je n'ai pas participé à ces tractations car j'étais en métropole. De toute façon je n'aurai pas participé à cette discussion puisqu'une commission était prévue pour cela.

M. Gilbert GERARD : La commission était composée pour la Mairie de St Denis par Messieurs Marcel HOARAU, Marc GERARD et moi-même. Mr Marc GERARD étant absent, il était représenté par Mr DUPUIS. Au Conseil Général assistaient également Messieurs Jean-Paul VIRAPOULLE, Eric BOYER et BADRE.

LE MAIRE : Ce que vous avez dit a été marqué au procès-verbal ?

M. Gilbert GERARD : J'ai demandé à ce que cela figure au procès-verbal.

LE MAIRE : Et vous ne l'avez pas vérifié ?

M. Gilbert GERARD : On ne me l'a pas envoyé jusqu'à présent.

LE MAIRE : Pour l'instant vous n'avancez là que des affirmations gratuites dans ce sens que cette discussion est venue en séance et que aussi bien Marcel HOARAU, VIRAPOULLE et les autres ont bien expliqué l'affaire ouvertement et je vous affirme que ce n'est pas ce que vous dites là. De toute façon nous n'entrerons pas dans cette discussion; si vous ne voulez pas voter vous ne votez pas. Ce n'est pas un problème. Notre problème à nous ce sont les données qui se trouvent dans ce document.

En ce qui concerne l'intervention du Cabinet Hebard-Abadie pour la salle du Grand Marché, il faut préciser que ce Cabinet travaille avec Apavou et ils avaient déjà reçu notre autorisation pour faire la restructuration du Grand Marché dans laquelle se trouve cette salle de 300 places.

M. Gilbert GERARD : Oui, mais il me semble que c'était à leurs frais.

LE MAIRE : Mais vous plaisantez ! Vous pensez que c'est à leurs frais qu'ils vont faire cette salle de spectacles ! Tout sera décompté. On ne leur donne rien du tout. Monsieur CROCHET vous dira que depuis deux mois on est en tractation pour décompter les prestations qu'ils nous donnent par rapport aux prestations que nous leur donnons. Mais il ne s'agit pas de faire de cadeau comme vous avez l'air de le dire !

M. Gilbert GERARD : Mais qui va payer ces dix millions ?

LE MAIRE : Le théâtre a été sorti du programme du Grand Marché.

M. Gilbert GERARD : Mais le terrain qu'on a aliéné ?

LE MAIRE : Ça rentre dans la restructuration du Grand Marché uniquement. C'est une prestation contractuelle entre eux et nous. Ils doivent nous donner une contrepartie en travaux. Nous n'avons rien à cacher dans cette affaire.

Il était prévu au départ un petit théâtre dans le genre du théâtre "Marie DESSEMBRE". Les Affaires Culturelles n'étaient pas d'accord et souhaitaient un vrai théâtre.

M. Gilbert GERARD : Quel est l'intérêt d'avoir un théâtre de 300 places alors qu'on dispose d'un théâtre de 1000 places de l'autre côté !

LE MAIRE : Parce que ça n'a pas la même vocation. Le théâtre de 1000 places est réservé aux grandes représentations. Par contre celui de 300 places est un théâtre d'essais où chacun pourra faire de petites pièces, s'entraîner etc... Ce sera moins officiel que le théâtre de 1000 places. Ça fait partie de l'animation du Grand Marché ; ça n'a rien à voir avec les salles de spectacles sophistiquées.

M. Gilbert GERARD : On aura une salle de spectacles qui servira, comme le théâtre de Saint-Gilles, pratiquement deux fois dans l'année.

LE MAIRE : C'est votre opinion. A l'époque vous avez également dit que le Stade de l'Est servira une fois par an et depuis il sert beaucoup plus.

M. Gilbert GERARD : Il est rempli par 400 personnes en moyenne. Pour ne citer qu'un exemple, j'ai là une copie d'un article du Journal de l'Ile de la Réunion d'aujourd'hui à propos du spectacle gratuit donné par la Troupe Chinoise. Je lis 4000 personnes; vous pouvez voir ici que des travées sont entièrement vides.

LE MAIRE : Vous attaquez le journal mais pas nous. Peu importe le nombre de spectateurs. Ce qu'il faut voir c'est que beaucoup de gens sont allés voir un spectacle gratuitement, spectacle auquel ils n'auraient pas assisté s'il n'y avait pas cet investissement.

M. Gilbert GERARD : Pourquoi deux autres investissements ?

LE MAIRE : On sort de la discussion. Les journalistes ont déjà enregistré ce que vous avez voulu dire. Maintenant on passe au vote. Je mets aux voix.